

Le 26 février 2015

DEMANDE DE PROPOSITIONS

Le Musée canadien de la nature invite les firmes qualifiées à présenter une soumission pour les services d'entretien des systèmes d'alarme-incendie et extinction à l'Édifice commémoratif Victoria, Ottawa, Ontario conformément aux paramètres ci-joints.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES PROPOSITIONS

Le lundi 23 mars 2015, 16 HEURES

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISATION <hr/>	NOM ET TITRE DE LA PERSONNE AUTORISÉE À SOUMETTRE UNE PROPOSITION POUR L'ORGANISATION <hr/>
<hr/>	NOM : <hr/>
<hr/>	TITRE : <hr/>
<hr/>	Signature : <hr/>
<hr/>	Date : <hr/>
Nom : <hr/>	DOSSIER n° 14-1630-MCN-118 <hr/>
Téléphone : Veuillez fournir le nom et le numéro de téléphone de la personne avec laquelle nous devons communiquer pour des explications et/ou des renseignements additionnels.	Veuillez retourner une copie signée de ce formulaire avec votre proposition

LE MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE

Le Musée canadien de la nature (MCN) est une société d'État fédérale. Ses origines remontent à 1842, à la Commission géologique du Canada et depuis plus de 150 ans, le MCN travaille à accroître et à préserver les collections d'histoire naturelle du Canada et les utilise pour ses recherches et ses programmes publics. En juillet 1990, la *Loi sur les musées* a constitué le MCN en musée distinct et autonome, et il est alors devenu une société d'État. Le mandat du Musée est d'accroître la connaissance, la compréhension et l'appréciation, ainsi que le respect et l'intérêt du monde naturel. Le MCN est dirigé par un Conseil d'administration et administré par la présidente-directrice générale appuyée par la haute direction.

L'Édifce commémoratif Victoria (ÉCV) a été construit de 1905 à 1911 pour abriter les collections, les laboratoires et les ateliers de la Société géologique et d'histoire naturelle du Canada. Dessiné par l'architecte David Ewart, l'ÉCV est le premier bâtiment construit spécifiquement comme musée national.

L'Édifce commémoratif Victoria (ÉCV) est l'installation moderne d'expositions du Musée canadien de la nature; il compte 23 346 mètres carrés et abrite nos expositions publiques, nos expositions spéciales, les ateliers d'expositions, les espaces de programmation publique et nos installations convoitées d'activités spéciales, ainsi que des bureaux administratifs.

L'ÉCV est construit sur un terrain de 3,43 hectares (8,476 acres) entouré des rues Elgin, O'Connor, McLeod et Argyle. Le site est divisé par une extension de la rue Metcalfe.

Pour plus d'information sur le Musée canadien de la nature, visiter le www.nature.ca.

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1. **UNE VISITE OPTIONNELLE DU SITE EST PRÉVUE POUR LE LUNDI 9 MARS 2015.**

Les soumissionnaires (au plus deux (2) par compagnie) se réuniront dans le hall principal de l'Édifce Commémoratif Victoria, 240 Rue McLeod à Ottawa à 10 h.

2. Date limite pour la remise des soumissions :

LE LUNDI 23 MARS 2015, 16 h.

Les soumissions remises après cette limite ne seront **PAS** considérées et seront retournées à leur auteur sans avoir été ouvertes.

Vous devez présenter trois (3) copies de votre soumission dans une enveloppe portant la marque – « Services d'entretien des systèmes d'alarme-incendie et extinction à l'ÉCV » – numéro 14-1630-MCN-118:

**À : Contrats et achats
Musée canadien de la nature**

**en personne : 1740, chemin Pink
Gatineau (secteur Aylmer), Québec J9J 3N7**

**par la poste C.P. 3443, Succursale D
Ottawa, Ontario K1P 6P4**

3. Chaque soumissionnaire doit fournir une copie de la première page du présent appel d'offres, signée par un représentant autorisé à agir en son nom.
4. Tous les renseignements figurant dans cet appel d'offres sont de nature privée et doivent demeurer confidentiels à moins que le MCN n'ait fourni par écrit son consentement à la divulgation.
5. Cet appel d'offres et toute entente subséquente sur les mêmes objets seront régis par les lois de la province canadienne de l'Ontario.
6. Cet appel d'offres n'est **PAS** une offre de contrat mais plutôt une demande visant à obtenir des propositions de la part des compagnies intéressées à fournir les services dont le sommaire figure ci-dessous. Ces propositions seront traitées par le MCN comme des offres de contrat. Le MCN se réserve le droit de rejeter toutes les propositions, en tout ou en partie et/ou d'entamer des négociations avec toute(s) autre(s) partie(s) concernant la fourniture au Musée des mêmes services.
7. Le MCN se réserve le droit de réduire proportionnellement ses besoins tels qu'identifiés dans les exigences et de choisir le soumissionnaire privilégié selon ces besoins réduits.

8. Le MCN ne sera pas tenu responsable des coûts encourus par un soumissionnaire pour la préparation de sa réponse au présent appel d'offres, pas plus qu'il ne remboursera lesdits coûts.
9. Bien que ce soit un facteur important, le soumissionnaire qui demandera le plus bas prix n'obtiendra pas forcément le contrat. Le choix d'une firme sera fondé sur une évaluation de **TOUTES** les exigences de l'appel d'offres et **NON** sur la base d'un seul facteur.
10. Le MCN se réserve le droit, à n'importe quelle étape de l'évaluation des propositions, de demander aux soumissionnaires de lui fournir des précisions, des renseignements supplémentaires ou un exposé personnel concernant leur proposition. Cependant, les soumissionnaires n'auront pas le loisir de réviser leur proposition une fois qu'elle aura été remise.
11. L'obligation du MCN d'expliquer son choix final à un soumissionnaire sera limitée à la divulgation au soumissionnaire de son classement par rapport aux critères d'évaluation. Pour sauvegarder la confidentialité des renseignements fournis par les autres fournisseurs, le MCN ne devra, en aucune circonstance, divulguer les détails des autres soumissions sauf le nom du fournisseur dont la soumission aura été choisie.
12. Les questions des soumissionnaires concernant cet appel d'offres devront être adressées à, et seront traitées par :

Contrats et achats
N° de téléphone : 613 566-4240
N° de facsimilé : 613 364-4025
Courriel : Approvisionnement-Procurement@mus-nature.ca

13. Toutes les questions devront être soumises par écrit. Les réponses écrites seront transmises à tous les soumissionnaires. Les questions seront refusées et ne donneront lieu à aucune réponse si elles arrivent après **12 heures (midi), le lundi 16 mars 2015**.
14. Les renseignements donnés verbalement n'engagent pas le MCN de quelque façon que ce soit. L'entrepreneur doit avoir reçu une confirmation écrite du Musée de toute modification ou de tout changement apporté à l'appel d'offres.
15. Le MCN se réserve le droit de vérifier toute l'information fournie par un entrepreneur intéressé en communiquant directement avec ses anciens clients, ses associés et les membres de son personnel. Vous devez accepter de fournir et d'émettre toutes les autorisations nécessaires pour permettre de confirmer votre expérience antérieure. Les fausses déclarations visant votre expérience et la portée de votre expérience antérieure peuvent constituer des motifs de disqualification.
16. Le MCN se réserve le droit de disqualifier n'importe quel entrepreneur si sa proposition montre que la façon dont il fournit les services peut avoir une incidence négative sur les relations d'affaires existantes du Musée canadien de la nature.

17. Le MCN peut, à n'importe quel moment, annuler la présente demande de propositions, intégralement ou en partie, sans exposer le Musée canadien de la nature à des frais ou à des pénalités. Le MCN n'a pas à justifier une telle décision.
18. La divulgation d'information reçue connexe à la demande de soumissions ou à l'attribution de contrats pourrait être exécutée par les agents compétents du MCN, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, décrets qui se rapportent à ce sujet émis par la Couronne, et comme modifié.
19. Une vérification de sécurité par le MCN est nécessaire pour l'accès aux lieux.
L'entrepreneur doit soumettre pour vérification de sécurité du MCN, le nom de tous les employés et sous-traitants, au moins deux jours avant qu'ils ne soient autorisés à travailler sur le chantier du Musée. L'entrepreneur accepte de payer pour un agent de sécurité lorsque son personnel ou sous-traitants n'ayant pas obtenus la vérification de sécurité travaillent dans le bâtiment du Musée.

L'entrepreneur fournira à la sécurité du MCN le nom et numéro de téléphone d'une personne-ressource qui peut être contacté à tout moment tout au long du projet, uniquement à des fins d'urgence.

L'entrepreneur fournira à l'agent de projet du MCN, un horaire de travail reflétant les heures de travail de son personnel, y compris celles de ces sous-traitants, et fournira 48 heures à l'avance de tout changement dans l'horaire de travail, c'est-à-dire, des heures régulières, week-ends et les heures silencieuses, à l'agent de projet du MCN.

**Voir Termes et conditions sur le site du Musée canadien de la nature au www.nature.ca
Sous : Le Musée, Publications administratives du Musée, Termes et conditions.**

Énoncé des travaux DP n° 14-1630-MCN-118

1. Contenu coté de la proposition :

- **Pertinence de l'expérience des cinq (5) dernières années dans le secteur commercial et institutionnel (au plus une [1] page, simple interligne, police de caractère Arial 11).**
 - Le Musée jugera cette catégorie en s'appuyant sur une expérience récente et le succès dans les domaines institutionnels : hôpitaux, collèges, universités et musées, ou semblables. Le formulaire de soumission doit être rempli; les références sont requises.
- **Coûts total (le formulaire de proposition doit être rempli).**
 - Le Musée accordera un plus grand nombre de points au candidat qui offrira le meilleur prix total pour l'exécution du contrat comme précisé. Voir la méthode de calcul démontrée dans ce document.
- **Plan de contrôle de la qualité (au plus une [1] page, simple interligne, police de caractère Arial 11)**
 - Les auteurs de la proposition devront aussi identifier les méthodes, les pratiques et les outils utilisés (logiciel d'inspection et de communications) pour assurer que tous les travaux mentionnés dans ce document seront achevés à la satisfaction du Musée. Cette proposition devrait inclure une attention particulière à la démonstration de ce que l'auteur de la proposition assurera que tout le travail sera achevé adéquatement quotidiennement et comment les lacunes seront gérées.
- **Information sur l'entreprise**
 - Une lettre du FEO (fabricant d'équipement d'origine) de l'équipement devrait être présentée avec la proposition à la date de clôture de la demande de propositions. Cependant, si ce qui suit n'est pas présenté avec la proposition avant la clôture de demande des propositions, l'Autorité contractante en informera le soumissionnaire du délai d'exécution qui répond aux exigences. La non-conformité à cette demande de l'autorité contractante et de satisfaire aux exigences dans les délais prescrits rendra cette soumission non valable.
 - Une lettre qui confirme que le soumissionnaire a accès à ce qui suit afin de pouvoir entretenir de garder en bon état de fonctionnement l'équipement, les sous-systèmes, les systèmes et les systèmes intégrés mentionnés dans Spécifications, Section 7 :
 - Service et entretien des outils et du matériel;
 - Pièces compatibles;
 - Logiciels;
 - Matériel informatique;
 - Micrologiciels.

- Une lettre qui confirme que le soumissionnaire a accès aux procédures opérationnelles et aux ajustements complets du FEO pour tous les éléments, sous-systèmes, systèmes, systèmes intégrés et l'équipement connexe identifié dans l'inventaire joint. Ceci comprend l'accès direct au service de soutien du manufacturier ainsi que les bulletins de service.
- Le soumissionnaire doit aussi présenter une, ou des lettres à l'agent autorisé de service par le FEOs qui confirme le nom de l'agent ou des agents de service autorisés.
- Le soumissionnaire doit être une entreprise autorisée par le Laboratoire des assureurs du Canada (ULC) Niveau IV d'une entreprise cotée autorisée à exécuter les travaux d'entretien de systèmes d'alarmes de protection contre les incendies et des systèmes de sécurité des personnes. Avec sa soumission, l'entreprise devra présenter un certificat ULC avant la date de clôture de l'appel d'offres. Cependant, si ce certificat n'est pas présenté avec la soumission avant la date de clôture de l'appel d'offres, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et accordera au soumissionnaire un délai au cours duquel il devra satisfaire à cette exigence.
- Le soumissionnaire doit fournir l'évidence qui prouve que le personnel de service proposé pour assurer l'entretien de l'alarme incendie, de protection contre les incendies et des systèmes de sécurité de personnes a à son actif cinq (5) années d'expérience récente et de performance passée, en mentionnant deux (2) projets ou contrats semblables au cours des huit (8) dernières années où le personnel de service s'est acquitté de ses tâches avec satisfaction.
- Pour les besoins de cette DP, semblable signifie le service d'entretien d'une alarme incendie, de protection contre les incendies et de systèmes de sécurité de personnes, comparables quant à l'envergure, la portée et la complexité de l'équipement énuméré dans les Spécifications.
- Le non-respect de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de satisfaire aux exigences de cette demande dans les temps prescrits rendra la soumission non recevable.

2. **Évaluation :**

- **Pertinence des expériences** (15 points)
- **Coûts** (40 points)
- **Plan de contrôle de la qualité** (15 points)
- **Information sur l'entreprise** (30 points)

Total : 100 points

Méthode d'évaluation :

Le résultat de l'évaluation de la proposition selon les critères mentionnés ci-dessus sera l'outil principal d'évaluation globale de la proposition.

Chaque critère des propositions sera évalué et coté. L'évaluation par points des exigences cotées des propositions sera à la seule discrétion de l'équipe d'évaluation de la DP.

Les propositions financières seront évaluées selon le coût total le moins élevé de la proposition conforme qui recevra le maximum de points.

Les autres propositions seront cotées selon le ratio de la proposition ayant le coût le moins élevé par rapport à leur coût total.

Exemple (à titre d'illustration) :

Proposition « A » Coût total = 1 300 000 \$

Proposition « B » Coût total = 1 425 000 \$

L'évaluation financière de la Proposition « A » (la moins élevée) recevrait le plus grand nombre de points, soit 40 points.

La Proposition « B » sera calculée comme suit :

- Pointage = (Total de la proposition A – Total de la proposition B) X 40
- Par conséquent, le nombre de points donné à la Proposition B serait :
- $(1\,300\,000\ \$ \div 1\,425\,000\ \$) \times 40 + 36,5$ points.

Une étape additionnelle est nécessaire si la différence entre la proposition qui a obtenu le plus grand nombre de points et la seconde est de cinq (5) points ou moins.

- Le cas échéant, on demandera aux deux soumissionnaires de préparer une présentation orale pour le comité d'évaluation. Cette présentation sera évaluée sur une base de 10 points. Le nombre de points obtenu par le soumissionnaire sera ajouté au pointage précédent et le pointage le plus élevé déterminera la soumission gagnante

Autre :

Le MCN assume le droit d'entreprendre des négociations relativement au prix.

ÉTABLISSEMENT DU PRIX ET FORMULAIRES DE SOUMISSION

***Nota : Les pages suivantes doivent être incluses avec la présentation du soumissionnaire.**

Durée de l'entente

L'Entente sera pour une période de trois (3) années, débutant le 1^e avril 2015 accompagnée de trois (3), options d'une durée de deux (2) ans qui seront mises en vigueur à une date ultérieure. La décision de lever les années d'options sera à la seule et absolue discrétion du MCN.

Les proposants doivent présenter les prix et les références selon le format établi dans les tableaux suivants :

TABLEAU A

Tableau A		
Édifice commémoratif Victoria - Ottawa		
PÉRIODE		
Année un		
Année deux		
Année trois		
Option 1 année un		
Option 2 année deux		
TOTAL PARTIEL TABLEAU A :		

TABLEAU B

Les soumissionnaires devront présenter une liste de contrats semblables d'Alarme incendie et de Services d'extinction dans des institutions régionales semblables au cours des cinq (5) dernières années.

Édifice/Institution	Aire (m ²)	Termes du contrat	Références	Téléphone